

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-2-3

Séance du vendredi 15 novembre
2019

SYMBIO PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENTS :

M. BIHL, Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la Décision Modificative n°1,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-8-2-1 du 13 septembre 2019 relative à la participation 2019 en faveur du SYMBIO,

- VU les statuts du Syndicat Mixte du Bioscope signés le 25 novembre 2014,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 25 octobre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue au SYMBIO une participation départementale complémentaire au titre de 2019 de 10 500 € en fonctionnement portant la contribution initiale de 12 389,13 € à 22 889,13 € et en autorise le versement en une seule fois,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F745, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, code programme 2917, service 113 du budget départemental.

Mme Karine PAGLIARULO ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Présidente du SYMBIO.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité